

Les pièges de l'achat d'équipements médicaux en ligne



Julie Tétreault
jtetreault@asstsas.qc.ca

Les médias sociaux ont le pouvoir de diffuser des connaissances et de l'information provenant de partout sur la planète. Ils sont rendus essentiels pour découvrir des nouveautés et s'inspirer dans notre travail. Cependant, l'utilisation d'équipements médicaux est souvent régie par des normes qui diffèrent d'une province à l'autre, d'un pays à l'autre. Il faut donc respecter certains principes avant d'opter pour un achat en ligne.



Les médias sociaux permettent de voir et d'écouter des témoignages de personnes vivant avec des conditions médicales variées, mais aussi des témoignages de soignants. On peut y observer des solutions aux obstacles de la vie quotidienne et découvrir des outils facilitant le travail des soignants. Les médias sociaux sont aussi des médiums de publicité dont l'objectif consiste à vendre des produits et des services, pas nécessairement à répondre à un besoin spécifique. La validité et la qualité des informations demeurent, par conséquent, très variables.

Équipement ou objet de la vie quotidienne ?

Le marché de l'équipement médical évolue. Il y a 20 ans, une pince à long manche se vendait seulement dans les magasins d'équipements médicaux spécialisés. Aujourd'hui, certains modèles de base se trouvent dans les magasins à rabais. Un équipement qualifié de «médical» peut donc devenir un objet du quotidien.

Cette tendance s'accroîtra avec le vieillissement de la population par la normalisation des besoins des personnes en perte d'autonomie et de mobilité. Pourquoi ? La notion d'accessibilité universelle des environnements physiques et

Il existe plusieurs normes et accréditations relatives aux équipements médicaux.

Ces normes visent les plus hauts standards de qualité et de sécurité.

des produits de consommation est de plus en plus mise en application par les grandes industries. Les aménagements et les produits sont conçus pour une utilisation par le plus grand nombre de personnes, en situation de handicap ou non. Les grandes entreprises présentent des équipements pour faciliter la vie des soignants et des personnes en situation de handicap, de la même façon qu'un objet banal, une table ou une voiture. Mais est-ce la même chose ?

La différence entre une utilisation médicale et résidentielle

Au Québec, il y a une différence entre un équipement médical et un objet de la vie quotidienne. Il existe plusieurs normes et accréditations relatives aux équipements médicaux. Ces normes visent les plus hauts standards de qualité et de sécurité. Elles s'appliquent, par exemple, aux types de

matériaux, à la capacité ignifuge, à la qualité des composants électroniques, l'étanchéité des modules, etc.

Ces normes diffèrent parfois si le produit est utilisé par des individus sans problèmes de santé (utilisation dite résidentielle) ou par des personnes vivant une situation de handicap (utilisation médicale). Par exemple, les lits motorisés peuvent être utilisés de manière résidentielle ou médicale. Toutefois, les bases de lit motorisées vendues dans les magasins à grande surface ne sont pas conçues pour un usage médical et ne répondent pas nécessairement aux besoins des soignants : elles ne permettent pas les mêmes ajustements et ne souscrivent pas aux mêmes standards de qualité. Par exemple, le lit doit s'ajuster en hauteur pour effectuer des soins respectant les PDSP.

Choisir le bon équipement

Comment vous y retrouver lorsque vous désirez acheter un équipement en ligne qui semble convenir à vos besoins de soignant? Voici quelques vérifications à faire avant de mettre l'article dans votre panier.

- **Le produit est-il vendu par un fournisseur au Québec?** Si la réponse est non, vous pouvez sans doute l'acheter et vous le faire livrer, mais il peut ne pas être conforme aux normes de sécurité d'un équipement médical.
- **Le produit répond-il à vos besoins?** C'est difficile de juger si la publication donne peu d'informations sur les spécifications réelles : poids, matériaux, hauteur, etc.



- **Le produit est-il homologué ou correspond-il à une norme (ex. : CSA) au Canada?** Si la réponse est non, vous risquez de ne pas être protégé en cas de recours contre le fournisseur. La normalisation des produits de vente au Canada et au Québec sert justement à assurer un minimum de qualité aux consommateurs.
- **Si le produit se brise, peut-il être réparé au Québec et à quel coût?** Il est possible que les réparateurs locaux n'aient ni les pièces ni les connaissances nécessaires pour effectuer les réparations. Vous devrez donc l'envoyer à l'extérieur de la province ou du pays afin d'y faire effectuer les réparations nécessaires.

Comment l'ASSTSAS peut-elle vous aider?

Chaque année, l'ASSTSAS reçoit des demandes pour vérifier si des équipements particuliers devraient être utilisés dans les milieux de travail. Par exemple, une poignée est actuellement vendue dans un publiereportage comme un outil facilitant le travail des soignants pour aider les personnes à se relever. En soi, un outil n'est pas mauvais. C'est son utilisation dans des conditions favorables ou défavorables qui le rend utile ou non, sécuritaire ou non. Plusieurs questions se posent. Est-ce que l'utilisation de cet outil est préférable à d'autres techniques? Est-ce que cette poignée est meilleure qu'un autre modèle semblable? Est-ce que cet équipement respecte les PDSP?

Le rôle de l'ASSTSAS n'est pas de recommander des produits particuliers, mais bien de vous aider à cerner votre besoin avec l'aide de l'Approche globale de la situation de travail. Notre rôle consiste aussi à maintenir à jour nos connaissances des équipements disponibles au Québec afin de mieux vous guider dans votre analyse et vos choix.

Il est toujours recommandé de bien analyser votre besoin au départ, de demander une évaluation par un professionnel qualifié et de garder un sens critique face à la multitude des solutions proposées par les médias. Si vous voulez approfondir votre réflexion sur l'utilisation potentielle d'un équipement particulier, communiquez avec nous pour en discuter ! ■

« L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, environnement ou de l'information qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents. »

Source : Rocque, S., Langevin, J., Chalghoumi, H., Ghorayeb, H. (2011). Accessibilité universelle et designs contributifs dans un processus évolutif. *Revue Développement humain, handicap et changement social*, 19(3), 7-24.